

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à 18h00, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en présentiel en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le 12 décembre 2024.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BEAUSOLEIL Marc - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M^{me} PERRONIN Maryse - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M^{me} ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M^{me} JEAN Pascale - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} MERCIER Monique

Étaient absents – excusés :

M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M. JEROME Christian) - M^{me} SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique) - M. AUZEL Jonathan (procuration donnée à M. JOUHET Christian)

Étaient absents :

M. RAVET Serge - M. PERESSE Sébastien - M^{me} ROCHE Valérie - M^{me} POUMEROL Caroline

M^{me} PERRONIN Maryse a été élue secrétaire de séance.

DCM 2024-05-72 : SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE - AIDE EXCEPTIONNELLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Eloy-les-Mines tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 1 000 € à la Protection civile, domiciliée Tour Essor - 14 rue Scandicci 93500 Pantin, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme

Le Maire,



Anthony Palermo



Extrait du registre des délibération / DCM 2024-05-72